

Notre énergie

Transition / Territoires / Solidarité

LA REVUE DU CLER - RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES MAIRES

AUX COMMANDES !

En partenariat avec l'AMRF

N°139 - ÉTÉ 2023

Plus de moyens humains et financiers pour agir !

« Il y a plus de vingt ans, avec notre réseau de chaleur et sa chaufferie biomasse, nous avons pris la route de l'indépendance énergétique.

Aujourd'hui, Tramayes, en Saône-et-Loire, est la seule commune française de plus de 1000 habitants dont la municipalité ne consomme que des énergies renouvelables.

Maire depuis 1995, j'ai vu se réduire peu à peu les services d'accompagnement de l'État. Je me suis tourné vers le monde associatif, en particulier vers le CLER-Réseau pour la transition énergétique pour échanger avec d'autres élus, repérer les actions bénéfiques pour ma commune, comprendre comment les mettre en œuvre. Parallèlement, j'ai intégré l'Association des maires ruraux de France (AMRF), d'abord au niveau départemental puis au niveau national, au sein de la commission transition écologique. Lorsque nous avons décidé de réunir une centaine de maires ruraux au sein de Grands Ateliers, j'ai immédiatement pensé à un partenariat avec le CLER-Réseau pour la transition énergétique afin d'aider les élus à monter en compétences. Pour que les élus ruraux se saisissent de la transition énergétique, il leur faut davantage de moyens humains et financiers. Même si des dispositifs publics de soutien et d'ingénierie existent,

ils sont largement insuffisants. Les obstacles administratifs, réglementaires, financiers... ne sont pas insurmontables ! Et des solutions existent, par exemple en associant les citoyens à la production d'une énergie renouvelable et locale. »



MICHEL MAYA

MAIRE DE TRAMAYES, MEMBRE DU RÉSEAU TEPOS ANIMÉ PAR LE CLER-RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

NOTRE ÉNERGIE :
édité par le CLER
mundo-m
47, avenue Pasteur
93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Rédaction : Claire Baudiffier, Jane Mery, Stéphanie Cayrol, Guillaume Tixier
Réalisation graphique : Mathilde Gayet
Secrétariat de rédaction : Marie Pécheur-Roos
Photos : Crédits DR p.2, 8-9, 12, 14, 16, Adobe : p.3, 11, 20, 23, Jean Chiscano p.6, Franck Beloncle p.10, Franck Tourneret - Andia : p.13
Dessins : Clara Dealberto p.4
Photo de couverture : Franck Tourneret - Andia
INSS : 2679-2079.

Financé par





4 DOSSIER

ÉNERGIES RENOUVELABLES: LES MAIRES AUX COMMANDES !

La loi d'accélération des énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023, place les maires en première ligne. Acteurs clés de la planification du déploiement des énergies renouvelables sur nos territoires, ils font face à des enjeux de taille, interrogeant les questions d'aménagement de territoire, d'acceptabilité sociale, etc. À leurs côtés, le CLER-Réseau pour la transition énergétique et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) se mobilisent pour les accompagner et proposer témoignages, partages d'expériences, outils et méthodes pour se lancer. Dans la lignée du Grand Atelier des maires ruraux lancé au printemps dernier, la dynamique est enclenchée ! Ensemble, relevons le défi de la transition énergétique. Les énergies renouvelables sont une chance pour nos territoires, accélérons !

16 LE POINT SUR...

La concertation sur le service public de la rénovation de l'habitat

18 ACTUALITÉS

Sobriété

Un nouveau réseau de professionnels est né !

Programme TIMS

Candidatez à l'appel à manifestation d'intérêt

Événement

Rendez-vous aux Rencontres des Territoires à énergie positive !

22 BOÎTE À OUTILS

À lire

Climat, justice sociale, démocratie locale : où en sont les maires à mi-mandat ?

L'info de la doc'

5 outils pour concevoir et animer une politique énergétique

REGARDS CROISÉS



FANNY LACROIX
MAIRE DE CHÂTEL-EN-TRIÈVES,
VICE-PRÉSIDENTE DE
L'ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE (AMRF)



ALEXIS MONTEIL-GUTEL
CODIRECTEUR DU
CLER-RÉSEAU POUR LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les maires ruraux en première ligne

Quel est le rôle des maires ruraux dans la transition écologique ?

Fanny Lacroix : Je suis impressionnée par la capacité d'innovation des communes rurales. Leur petite taille fait leur habileté. Leur manque de moyens les oblige à privilégier la simplicité et la créativité. Elles disposent de l'espace et du temps propices à l'imagination et ont la capacité d'impulser des changements profonds sur la durée d'un mandat. Au sein de l'Association des maires ruraux de France, nous avons créé une commission transition écologique pour faire émerger une vision politique à partir de l'action de territoires pionniers. Pour construire ce récit d'avenir,

nous avons organisé le Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique¹. Dans ce cadre, nous avons embarqué une centaine de maires et adjoints de communes de 3500 habitants, tous volontaires, dans une démarche d'intelligence collective. Lors de quatre week-ends, entre février et juillet 2022, ils ont rencontré des experts et découverts des « pépites rurales » autour de trois thèmes principaux : sobriété et transition énergétique, biens communs et aménités rurales, ressources et leviers des communes rurales.

Quelle est l'action du CLER-Réseau pour la transition

énergétique auprès de l'AMRF ?

Alexis Monteil-Gutel: Nous avons noué un partenariat afin de resserrer les liens entre nos réseaux, à travers l'interconnaissance de nos membres, un partage de ressources, au niveau local comme national, et une participation croisée aux événements que nous organisons. Le constat partagé est le suivant: la transition énergétique – et notamment les énergies renouvelables – représente une opportunité pour le monde rural, à condition de l'accompagner et d'en révéler les bénéfices pour les territoires. Pour le Grand Atelier des maires ruraux, notre approche consiste à partager les expériences et pépites des territoires ruraux pionniers regroupés au sein du réseau TEPOS que nous animons. Enfin, nous avons aussi contribué à éclairer les échanges lors des rencontres avec les élus.

Qu'est-ce que la loi d'accélération va concrètement changer pour les élus ruraux ?

Fanny Lacroix: D'abord, elle réaffirme leur place et l'importance de leur rôle. Le développement de parcs éoliens ou solaires doit composer avec les territoires ruraux, ce qui est l'occasion de questionner le pacte national et républicain autour de l'aménagement du territoire. Le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ruraux doit aller de pair avec le retour des services publics. Nous avons là une formidable opportunité pour revitaliser nos villages, y remettre des écoles et des boulangeries, mais aussi ouvrir aux habitants un espace de citoyenneté active, où construire une œuvre civique et écologique collective. D'une certaine manière, en lui confiant la planification énergétique, la loi fait le pari de la commune. Mais comme elle ne la dote pas de moyens

supplémentaires, le risque est grand. À nous de relever ce défi et de nous mettre en capacité d'agir. Nous devons repositionner la commune dans sa vocation de cellule de base de la démocratie. Si nous ne voulons pas subir le changement, il nous faut en être les acteurs.

Alexis Monteil-Gutel: Non seulement la loi d'accélération des énergies renouvelables ne donne pas de moyens aux communes auxquelles elle demande un lourd travail de planification, mais elle n'offre pas non plus d'incitation aux territoires les plus mobilisés, ni de sanctions à l'encontre des plus récalcitrants. Elle est largement insuffisante pour respecter notre trajectoire à l'horizon 2030, tant pour les énergies renouvelables électriques que pour la chaleur renouvelable. Il faudrait changer de braquet pour être à la hauteur des besoins des maires ruraux, en matière d'ingénierie ou de soutien à l'investissement. Nous sommes convaincus que des projets bien menés nourrissent la coopération et la vie démocratique locale, et sont sources d'emploi, d'attractivité, de richesse. L'enjeu, à toutes les échelles, est le partage équitable des efforts et des bénéfices. ●

1. grand-atelier-amrf.jenparle.net

40 %

**DES MAIRES ONT DES OBJECTIFS ET
UNE FEUILLE DE ROUTE CLAIRS POUR
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES
ÉNERGIES RENOUVELABLES,**

SELON LE BILAN À MI-MANDAT DES MAIRES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE RÉALISÉ PAR LE RÉSEAU ACTION CLIMAT, ALTERNATIBA ET LE COLLECTIF POUR UNE TRANSITION CITOYENNE. CE BILAN ÉVALUE L'ACTION DE PLUS DE 100 COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS EN FRANCE. (CF P.22)



Zones d'accélération : un nouveau levier ?

Les zones d'accélération créées par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 constituent un nouvel outil de planification territoriale destiné à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production.

Le point avec Bénédicte Genthon, directrice adjointe Bioéconomie et Énergies renouvelables à l'ADEME.

Pourquoi une loi d'accélération de la production des énergies renouvelables ?

Respecter nos objectifs nationaux et nos engagements internationaux en matière d'énergie et de climat, en particulier l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, nécessite d'agir rapidement. Ainsi, la 3^e directive européenne sur les énergies renouvelables (RED 3) prévoit de faire passer à 42,5 % l'objectif de la part d'énergies renouvelables dans la consommation



« Ce sont les communes qui ont l'initiative de proposer ces zones présentant un potentiel d'accélération »

finale d'énergie européenne d'ici à 2030. En 2021, en France, nous étions à 19,3 %. Face à l'urgence, il est indispensable d'actionner simultanément tous les leviers à notre disposition, en commençant par une forte réduction de nos consommations énergétiques grâce à la sobriété et à l'efficacité. Par ailleurs, il faudra décarboner la chaleur et électrifier certains usages pour sortir des énergies fossiles (transport, industrie...), ce qui entraînera une hausse de notre consommation d'électricité, nécessitant d'en augmenter la production. La mise en service de nouveaux réacteurs nucléaires – hormis celui de Flamanville – est prévue au plus tôt en 2035, il est donc indispensable d'accélérer le déploiement massif de l'ensemble des énergies renouvelables d'ici là. C'est l'objectif de cette loi d'accélération, qui vise à faciliter les processus et à lancer la planification territoriale. Les objectifs chiffrés du mix énergétique seront fixés par la suite, avec la loi de programmation sur l'énergie et le climat puis la 3^e programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

En quoi consistent les zones d'accélération ?

La loi d'accélération associe les collectivités à la planification énergétique en leur donnant un rôle majeur dans la définition des zones d'accélération¹. Ce sont en effet les communes qui ont l'initiative de proposer ces zones présentant un potentiel d'accélération de la production d'énergies renouvelables, en s'appuyant sur les informations fournies par l'État. Après concertation avec le public, délibération du conseil municipal et débat au sein de leur intercommunalité, ces zonages seront transmis à des référents préfectoraux puis aux comités régionaux de l'énergie, qui rendront un avis, après vérification de leur cohérence avec les objectifs régionaux. Le dernier mot revient au conseil municipal qui doit approuver la zone d'accélération définie sur son territoire. L'objectif n'est pas l'autonomie énergétique de chaque territoire mais bien de créer de la solidarité entre eux. Pour les élus, c'est aussi le moyen d'identifier des secteurs qui soient à la fois attractifs pour les développeurs et acceptables pour les habitants. Enfin, la loi prévoit qu'une commune ne pourra définir une zone d'exclusion que si elle a identifié une zone d'accélération.

Comment l'ADEME accompagne-t-elle les élus ?

Pour favoriser le développement des énergies renouvelables et remédier au manque d'accompagnement des petites communes, nous avons lancé en 2022 le réseau des Générateurs², une quarantaine de conseillers présents dans treize régions, apportant un conseil de premier niveau neutre et objectif aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables éolienne et photovoltaïque. Ils apportent une expertise technique,

DES OUTILS POUR LES ÉLU·E·S

Début juin, l'IGN et le Cerema ont mis en ligne un portail cartographique permettant de visualiser, à différentes échelles, les enjeux territoriaux à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables : potentiels, zones de protection environnementale, capacité d'accueil du réseau... En complément, l'ADEME a réalisé des supports pédagogiques, sous la forme de fiches dédiées à chaque énergie renouvelable, détaillant notamment les étapes nécessaires à leur déploiement, et un guide sur la planification des énergies renouvelables à destination des élus.

- geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr
- www.ecologie.gouv.fr/planification-territoriale-des-energies-renouvelables-nouveaux-outils-mis-disposition-des



juridique et financière durant les phases d'émergence des projets. Toutefois, leur rôle n'est pas de fournir des prestations d'ingénierie pour définir un zonage. L'ADEME soutient également des associations, comme le CLER-Réseau pour la transition énergétique, AMORCE et Hespul, qui se mobilisent à leurs côtés. Elle propose aussi des aides à des projets d'énergies renouvelables, à travers les appels à projets France 2030, et le Fonds Chaleur. Doté de 520 millions en 2023, ce fonds subventionne les études et les investissements dans les installations de chaleur renouvelable et de récupération. Enfin, nous soutenons le développement des énergies citoyennes : la meilleure façon de s'approprier un projet local est de participer à sa gouvernance.●

1. Voir article L. 141-5-3 du Code de l'énergie.

2. lesgenerateurs.ademe.fr

Dans les Monts du Lyonnais, les maires passent au biogaz

En septembre 2023, les Monts du Lyonnais accueillent les Rencontres nationales TEPOS. Un territoire où les élus se sont engagés dans le développement d'un écosystème biogaz emblématique. Reportage.

Chaque jour, dans les assiettes des 1000 élèves qui déjeunent dans le restaurant scolaire de Saint-Martin-en-Haut, on trouve des légumes, des fruits, du pain et des produits laitiers... produits 100 % localement. « *Un circuit ultracourt* », décrit le maire Régis Chambe. « *Chez nous, tout se passe dans un rayon de 20 kilomètres* », précise-t-il. Même la valorisation des déchets des enfants, transportés quotidiennement de la cantine à l'unité de méthanisation de Saint-Denis-sur-Coise. « *C'est aussi là que nos bennes à ordures s'approvisionnent en carburant grâce à la station BioGNV attenante. Et la boucle vertueuse est bouclée!* »



« Nous jouons notre rôle d' élu : faciliter, proposer un contexte favorable, sensibiliser »

RÉGIS CHAMBE, MAIRE DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT.

Un défi après l'autre

Pour ce fils d'agriculteur, élu en milieu rural, aujourd'hui président de la communauté de communes des Monts du Lyonnais, la démarche TEPOS a d'abord consisté à préserver l'environnement et à soutenir une agriculture de qualité : « *Au début, nous souhaitons aider les exploitations agricoles et valoriser leur fonction nourricière* », se souvient Régis Chambe. Avec la création d'un pôle d'excellence rural en 2007 puis d'un parc écohabitat, les élus de la collectivité locale (anciennement Simoly) structurent au fil des ans leur politique énergétique locale, formalisée une première fois en 2012 dans un plan climat-air-énergie territorial. « *Nous sommes aujourd'hui dans une trajectoire 2050, bien conscients des enjeux climatiques*, explique l'élu. *Nous tentons d'innover, d'expérimenter pour être plus résilients. C'est à chaque fois un pari.* »

Accélération sur le biogaz

La collectivité mise tout naturellement sur le monde agricole local pour produire du gaz vert et de l'électricité. À Saint-Denis-sur-Coise, Méthamoly reçoit depuis 2019 les biodéchets locaux mais aussi les effluents d'élevage. Cette unité de méthanisation est le fruit d'un effort collectif : celui de douze agriculteurs qui ont porté le projet durant



sept ans avant sa mise en service, avec le soutien et l'ingénierie du syndicat d'énergie et de la collectivité locale, et le cofinancement de nombreux partenaires publics et privés. « *La mayonnaise a bien pris entre nous, reconnaît Régis Chambe, nous avons surmonté ensemble de nombreux obstacles.* » La communauté de communes réserve un emplacement sur sa zone d'activités pour la future installation et prend en charge les frais d'aménagement de la voirie pour la station BioGNV en 2020. Aujourd'hui, vingt bus qui relient les Monts du Lyonnais à Lyon et à Saint-Étienne viennent y faire le plein (comme des poids lourds et des véhicules professionnels) et offrent ainsi à la population des solutions de mobilité alternative à la voiture. Avec trois unités de méthanisation en tout sur le territoire, la filière se développe.

Tous les fronts « *Nous jouons notre rôle d'élu : faciliter, proposer un contexte favorable, sensibiliser* », insiste Régis Chambe.

Avec la multiplication par trois du coût de l'électricité qui vient fragiliser le modèle économique de la station BioGNV, la collectivité est obligée de mettre sur pause son projet d'ouvrir une deuxième pompe. Mais la transition énergétique se poursuit sur tous ses autres fronts. Victime de son succès, le restaurant scolaire de Saint-Martin-en-Haut a été agrandi. En septembre 2023, 200 nouveaux élèves profiteront de son extension bâtie sur une structure porteuse en chêne (local, bien sûr), et reliée à une chaudière bois. ●

CHAQUE ANNÉE,

11 000

**TONNES D'EFFLUENTS D'ÉLEVAGE
ET 8 000 TONNES DE BIODÉCHETS**

SONT RECYCLÉES PAR
MÉTHAMOLY.

87 GWh

D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

SONT PRODUITS CHAQUE ANNÉE
DANS LES MONTS DU LYONNAIS.

Énergies renouvelables : une chance pour nos territoires !

Rencontres avec quatre maires, aux quatre coins de la France, qui agissent pour le développement des énergies renouvelables. Pour le bénéfice de leurs concitoyen·ne·s.



YANNICK DUFFAU, MAIRE
DE BRANNENS (33)

Aux maires d'impulser la dynamique !

À la fois maire de Brannens, petite commune à énergie positive de 245 habitants, vice-président du SIPHEM en charge des ressources locales des énergies et président d'une unité de méthanisation (la SAS AgriEnergie), l'ancien technicien avicole mène de front plusieurs projets de transition énergétique sur son territoire girondin.

Une journée de 24 heures ne suffit pas à Yannick Duffau. « Remplir des dossiers administratifs ou faire des demandes de subventions, cela prend énormément de

temps quand on est tout seul, dans une toute petite collectivité », admet l'élu. Pourtant, avec l'aide d'une secrétaire de mairie à temps partiel et du SIPHEM (maison de l'Habitat et de l'Énergie), il parvient à poser une à une les briques d'un nouveau modèle énergétique local. Un projet de méthaniseur le met sur les rails en 2016, l'année où il devient maire de Brannens. « *J'étais convaincu qu'il fallait prendre le train de la transition énergétique et être dans les wagons de tête* », se souvient Yannick

40 %

D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN 2030,

C'EST L'OBJECTIF FIXÉ PAR
L'ACCORD DE PARIS.

Duffau qui se porte volontaire lorsque le SIPHEM communique sur l'important potentiel méthanogène du territoire. Six ans plus tard, en octobre 2022, le méthaniseur est mis en service sur la commune voisine d'Auros, puis raccordé au réseau de gaz. Un véritable projet de territoire qui réunit les neuf agriculteurs de la société SAS AgriEnergie, mais également les collectivités locales et les citoyens qui participent au financement.

Un terrain délaissé pour le solaire

Après un coup d'essai sur les toits de la salle des fêtes désormais dotés de panneaux solaires dont la production est entièrement revendue, Yannick Duffau se lance dans le photovoltaïque, avec un projet d'ampleur: l'installation d'un parc solaire au sol sur une friche désaffectée de la commune. « *Cet ancien terrain d'auto-cross de trois hectares ne peut pas être cultivé... alors il faut l'utiliser au profit de la population.* »



Avec la crise énergétique, nul besoin d'expliquer l'intérêt de bénéficier d'une source énergétique locale afin de couvrir les besoins en électricité de la commune, et de se prémunir ainsi des futures hausses des prix. Pourtant, « *il faut sans cesse informer les habitants. L'enjeu est qu'ils adhèrent au projet et se préparent à l'autoconsommation, car ils devront modifier leurs habitudes. Moi le premier!* » reconnaît Yannick Duffau. Les enquêtes environnementales sont en cours, suivies de près par les évaluations d'un bureau d'études. Dès 2026, le parc pourrait commencer à produire de l'électricité et fournir des dividendes à la commune qui intégrera la société créée spécialement pour ce projet. Le coup d'après, Yannick Duffau y pense déjà: réinvestir ses bénéfices pour rénover les bâtiments publics. La commune a également renouvelé l'éclairage public en leds avec diminution d'intensité lumineuse la nuit.



**CATHERINE QUIGNON,
MAIRE DE MONTDIDIER (80)**



Les éoliennes profitent à tous !

À Montdidier, quatre éoliennes sont gérées grâce à une régie locale d'électricité. Les bénéfices générés sont redistribués aux habitants.

À Montdidier (Hauts-de-France), les 6300 habitants profitent d'un cinéma aux tarifs avantageux (5 euros au maximum) avec des sorties nationales qui n'arrivent pas plusieurs semaines après les grandes villes ! Les parents ne déboursent qu'entre 1 et 2,80 euros pour les repas de leurs enfants à la cantine. Comment ? Le cinéma et la cantine sont municipalisés. Pourquoi ? Il suffit de lever la tête : grâce aux quatre éoliennes implantées sur la commune depuis 2011. Ce parc est l'un des seuls publics de France. Si la commune picarde a pu réaliser ce projet, c'est parce qu'elle possède encore une régie locale d'électricité. Elle agit en tant que producteur, distributeur et fournisseur d'électricité. 55 % des besoins de la ville sont aujourd'hui couverts par la production des éoliennes. « À l'époque, nous avons

décidé de développer un parc public et non citoyen, car tous les habitants n'auraient pas forcément pu entrer au capital faute de moyens financiers. L'idée était, et est toujours, que cela profite à tous », raconte Catherine Quignon, maire de la ville. Les retombées économiques sont redistribuées sous forme de chèques, que les familles peuvent utiliser dans les commerces locaux : 75 euros par foyer fiscal, et 20 euros supplémentaires pour les plus de 60 ans, pour se rendre dans un restaurant de Montdidier. Les habitants sont aussi aidés pour l'installation d'une pompe à chaleur – en sus des aides de l'État –, pour l'achat d'un vélo électrique...

Créer une boucle vertueuse

« Les 150 000 euros annuels de bénéfices générés par l'éolien, ainsi que l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux, sont réinjectés directement pour les citoyens », résume la maire. « À l'époque, on n'a rencontré aucune opposition, parce que les citoyens ont vite vu les avantages qu'ils allaient en tirer. Quand on n'associe pas l'utilisateur, il devient opposant. Chez nous, c'est un bénéficiaire. Aujourd'hui, notre région arrive à saturation des éoliennes. Les habitants des communes alentour en ont assez. C'est logique, ils ne voient pas ce que cela leur rapporte... »

La régie de Montdidier distribue aussi de l'électricité produite par plus de 1000 panneaux photovoltaïques et, sous peu, de l'énergie générée par le solaire thermique. « Nous sommes là, en tant qu'élus, pour servir les gens, pour améliorer leur quotidien. Il faut que les maires soient audacieux », conclut la maire, enthousiaste.



GENEVIÈVE GASQ-BARÈS,
MAIRE DE CONDOM-D'AUBRAC (12)



Se chauffer local et à bas coût

À Condom-d'Aubrac, en Occitanie, la commune a mis en place un système d'affouage particulier pour relancer cette pratique, et rendre le bois accessible au plus grand nombre.

C'est un petit village entouré de cours d'eau. Condom-d'Aubrac, situé au cœur du parc naturel régional de l'Aubrac, compte 310 habitants sur 4600 hectares, dont beaucoup de forêts. Une partie – 800 hectares – appartient à la commune. *« En 1276, les habitants ont passé une convention avec l'abbaye d'Aubrac pour pouvoir aller y chercher du bois. L'affouage leur permettait de valoriser des coupes d'éclaircie en bois de chauffage. À la fin du XVIII^e siècle, un peu après la Révolution, les biens de l'Église sont mis à disposition, précise Geneviève Gasq-Barès, maire depuis cinq mandats. La forêt devient propriété collective. La commune a ensuite géré cela. Des agriculteurs descendaient le bois pour certaines personnes qui ne pouvaient pas participer à la coupe ou ne disposaient pas des engins nécessaires à son transport. »* Mais peu à

peu, la pratique s'est raréfiée, à mesure que la population a vieilli. Les habitants sont moins habitués et les terrains sont difficiles d'accès avec un fort dénivelé.

Limiter la dépendance aux énergies fossiles

La municipalité décide donc de tester, il y a huit ans, en lien avec l'association Solagro notamment, une nouvelle pratique d'affouage pour faciliter l'accès au bois à tous. *« C'est désormais un professionnel qui s'occupe de la coupe et de la livraison aux affouagistes du village qui se sont préalablement inscrits »,* indique Geneviève Gasq-Barès. Ils payent uniquement la livraison du bois, et une somme supplémentaire s'ils souhaitent que le forestier leur débite le bois en bûches. Vingt-cinq affouagistes environ en profitent chaque année. Parmi eux, les locataires des logements que loue la commune à l'année. *« Cela leur permet de chauffer la totalité des maisons sans faire appel à un autre moyen de chauffage. Certains agriculteurs, qui étaient passés au fuel ou au gaz, peuvent aussi de nouveau, au moins en partie, se chauffer au bois. »*

Embarquer les citoyens, dès le départ



SÉBASTIEN DELABROISE,
MAIRE DE LANRIGAN (35)

À Lanrigan, toute petite commune d'Ille-et-Vilaine, la municipalité s'est lancée dans l'aventure de l'éolien citoyen, en développant sa propre charte.

C'est un petit village, entre Rennes et Saint-Malo, au fort potentiel éolien. La communauté de communes à laquelle il appartient est engagée dans une démarche de territoire à énergie positive dans le cadre de son PCAET (plan climat-air-énergie territorial). La commune de Lanrigan s'est donc lancée dans l'éolien en 2019, après que plusieurs développeurs éoliens sont venus la démarcher. « Nous étions pour, à condition que le projet soit et demeure un projet de territoire respectueux de ses intérêts », résume le maire, Sébastien Delabroise. Vu la taille de la commune – 150 habitants –, impossible d'envisager une gouvernance seule. Lanrigan a donc fait appel à la Société d'économie mixte (SEM) Energ'iV,

créée par le syndicat d'énergie d'Ille-et-Vilaine, pour l'accompagner et permettre aux élus de monter en compétences.

« L'idée est aussi de faire participer les citoyens, avant même leur entrée au capital. Ils ont été conviés à des ateliers, dans lesquels ils ont pris part à la concertation et à la rédaction de notre charte de l'éolien », poursuit l'élu. « Il nous paraît également important de faire des études qui dépassent les prescriptions réglementaires. Cela permet d'anticiper, plutôt que de régler d'éventuels soucis une fois le parc sorti de terre. »

Privilégier la concertation

Trois développeurs ont été auditionnés par trois collèges : public (commune et SEM Energ'iV), citoyens (jury citoyen, Énergie partagée et Enercoop Bretagne) et propriétaires et exploitants agricoles. Les études faune-flore ont débuté en février 2022, et le mât de mesure a été posé en novembre 2022. Les citoyens n'ont pas encore participé financièrement, mais devraient pouvoir le faire bientôt via la SCIC locale Les Survoltés, qui va intégrer la SAS Lanrigan dans l'vent. « Les discussions sur les statuts définitifs de notre société sont en cours de finalisation. Nous souhaitons qu'il y ait à terme un tiers du capital à Enercoop, Énergie partagée et Les Survoltés, un autre tiers à la commune et à la SEM Energ'iV, et le reste à Vensolair. » Les anti-éoliens ont aussi leur mot à dire et sont invités à tous les ateliers de travail et au comité local de suivi. Le parc devrait être mis en service en 2027, si tout va bien.

Cinq ressources indispensables sur les énergies renouvelables

Zoom sur des ressources pour comprendre les enjeux des politiques énergétiques en matière de production d'énergies renouvelables à l'échelle du territoire.



1. « Imagier paysage énergie »

Réalisé par la Chaire
Paysage et énergie

de l'École nationale supérieure de paysage avec le soutien de l'ADEME, cet imagier s'attelle à rendre plus concrets l'énergie, ses chiffres et ses enjeux, à travers des illustrations commentées.



2. « Sept bonnes raisons de choisir un mix 100 % énergies renouvelables »

Dans une publication de la collection « Comprendre », le CLER-Réseau pour la transition énergétique revient en sept points clés, détaillés et argumentés, sur les raisons de tendre vers le 100 % énergies renouvelables.



3. « Vos territoires sont pleins d'énergie, et vos citoyens aussi! »

Réalisé par Énergie partagée, ce livret explique ce qu'est l'énergie renouvelable citoyenne, et en quoi les collectivités sont les premières concernées par cette approche locale, démocratique et concrète de la transition énergétique.



4. « Mieux maîtriser le développement EnR sur son territoire »

Conçu comme un

mode d'emploi du développement des énergies renouvelables pour les collectivités locales, ce guide de la Banque des territoires vise à faciliter la compréhension des enjeux avec un focus sur la participation citoyenne et des fiches de retours d'expériences.



5. « Fiers de nos énergies! »

Dans ce numéro de
Notre énergie, la revue

du CLER-Réseau pour la transition énergétique, les bénéfices concrets des énergies renouvelables sont illustrés par le parcours d'hommes et de femmes dans tous les territoires, fiers de leurs actions et de leur engagement.



📱 **Scannez les QR codes pour accéder aux différentes ressources.**

📱 **Pour aller plus loin : www.doc-transition-energetique.info**



À VOS AGENDAS!

Webinaire « Énergies renouvelables : les clés pour vous lancer »



INSCRIVEZ-VOUS!

QUAND

le 19 octobre
de 11 h à 12 h 30

ORGANISÉ PAR

le CLER-Réseau pour la transition énergétique, en partenariat avec l'AMRF.

+ forms.gle/zPaYkYyfpHC33k56

+ Retrouvez le lien d'inscription sur notre site Internet : www.cler.org

Pour répondre à toutes les questions des élu-e-s, le CLER-Réseau pour la transition énergétique et l'AMRF proposent un webinaire d'accompagnement, dans la continuité du Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique.

Vous êtes maire, intéressé-e par le développement des énergies renouvelables sur votre territoire, et ne savez pas par où ni comment commencer ? Ce webinaire est fait pour vous!

Pour avoir une chance d'enrayer le réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables doit s'accélérer sur l'ensemble du territoire français. Concrètement, cela signifie à l'horizon 2035 un doublement du nombre d'éoliennes terrestres (9 000 actuellement en fonctionnement en France) et un triplement de la surface installée de panneaux photovoltaïques. Même si une part significative de ces



derniers peut être installée en ville, l'essentiel des gisements d'énergies renouvelables se trouve en milieu rural, qu'il s'agisse d'électricité (photovoltaïque au sol, agri-voltaïque et éolien terrestre) ou de biomasse (biogaz, bois-énergie et biocarburants). Pour développer des projets adaptés au contexte local, appropriés pour la population et générateurs de retombées économiques locales, de nombreuses questions se posent sur les moyens humains et financiers, mais aussi sur les outils et l'accompagnement. Quels projets de production d'énergies renouvelables sont pertinents pour mon territoire ? Quelles étapes pour les définir ? Avec qui ? Comment favoriser l'appropriation du projet et l'acceptabilité pour la population ? Découvrez les premiers éléments de réponse en participant au webinaire organisé par le CLER-Réseau pour la transition énergétique et l'AMRF ! Un kit de ressources vous sera délivré à la fin du webinaire.

AU PROGRAMME :

- des éclairages sur les différentes étapes pour développer des énergies renouvelables sur son territoire
- des témoignages de maires impliqués dans des projets d'énergies renouvelables

AVEC :

Hélène Gassin, présidente de l'association négaWatt et cofondatrice du bureau d'études GP Conseils.

Michel Maya, maire de Tramayes, membre du réseau TEPOS du CLER-Réseau pour la transition énergétique, et élu à la commission transition écologique de l'AMRF.

Séverine Laurent, responsable affaires publiques Île-de-France chez RTE.

Fanny Lacroix, maire de Châtel-en-Trièves, vice-présidente de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), chargée de la transition écologique.

Jean-François Farenc, maire de Blanot et président des maires ruraux de Saône-et-Loire.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

S'abonner à la newsletter mensuelle du
+ www.cler.org

Recevoir gratuitement la revue
Notre énergie
+ www.cler.org/revue-notre-energie

Découvrir le centre de ressources
+ www.doc-transition-energetique.info

SOBRIÉTÉ**Un nouveau réseau de professionnels est né !**

Avec le soutien de l'ADEME, le CLER-Réseau pour la transition énergétique et Virage Énergie ont lancé le tout premier réseau professionnel dédié à la sobriété en France.

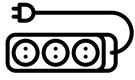
L'enjeu est de taille : fédérer les acteurs pour mieux intégrer la sobriété dans les politiques publiques et la transition écologique et énergétique.

Quatre raisons de rejoindre le réseau :

1. Se rencontrer et échanger sur les différents thèmes de la sobriété.

EN CHIFFRES

40 %



DE CONSOMMATION NATIONALE D'ÉNERGIE FINALE D'ICI À 2050,
C'EST L'OBJECTIF QUE S'EST FIXÉ LA FRANCE POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE.

2. Se former grâce à des webinaires et ateliers thématiques.
3. S'informer via une veille thématique et l'accès à des publications d'expertises.
4. Agir avec la mise en place d'actions de sobriété à l'échelle locale et nationale.

✚ **Pour rejoindre le réseau sobriété, envoyez un e-mail à sobriete@cler.org**



13^e RENCONTRES NATIONALES

TEPOS

MONTS DU LYONNAIS
TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

INSCRIVEZ-VOUS
27 28 29
SEPTEMBRE
2023

tepos2023.fr

Monts du Lyonnais
ADEME
100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

ÉVÉNEMENT**Rendez-vous aux Rencontres des Territoires à énergie positive !**

Du 27 au 29 septembre, le CLER-Réseau pour la transition énergétique et la communauté de communes des Monts du Lyonnais organisent la 13^e édition des Rencontres « Énergie et territoires ruraux, vers des Territoires à énergie positive » (TEPOS).

Événement phare du CLER-Réseau pour la transition énergétique, ces rencontres réunissent chaque année, à la rentrée, les acteurs des territoires pour accélérer la transition énergétique territoriale. Au programme ?

Plénière, ateliers, visites de site, temps conviviaux... Dans le contexte de la définition de la stratégie française sur l'énergie et le climat, la 13^e édition des Rencontres TEPOS sera l'occasion d'aborder les questions liées à la gouvernance territoriale. Du national au local, comment assurer la bonne articulation des objectifs et des moyens ? Comment animer et engager les territoires ?

✚ <http://tepos2023.fr/>

PROGRAMME TIMS

Candidatez à l'appel à manifestation d'intérêt!



L'appel à manifestation d'intérêt du programme TIMS est ouvert jusqu'au 2 octobre 2023. Associations, acteurs publics ou structures locales de l'économie sociale et solidaire (ESS), candidatez et financez vos projets pour une mobilité durable et solidaire!

Piloté par le CLER-Réseau pour la transition énergétique, aux côtés de Mob'In – les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE) –, TIMS est un nouveau programme pour une mobilité durable et solidaire.

90 projets locaux financés

Financé par les certificats d'économies d'énergie (CEE), il vise à offrir des solutions d'écobilité aux populations éloignées des services de déplacement adaptés à leurs besoins, en accompagnant les territoires. TIMS propose notamment aux territoires et aux acteurs locaux de les accompagner dans le déploiement de 90 projets locaux sur le territoire français, afin de fédérer autour des collectivités territoriales les acteurs privés et associatifs pour favoriser les solutions d'alternative à la voiture individuelle.

➤ <https://cler.org/lami-tims-est-ouvert/>

LE PROGRAMME SLIME A 10 ANS!

Le 9 novembre prochain, les acteurs engagés dans la lutte contre la précarité énergétique fêteront dans une ambiance conviviale les 10 ans du programme Slime!

Depuis 2013, le programme Slime est un outil d'ingénierie territoriale qui permet aux collectivités de développer une politique ambitieuse de lutte contre la précarité énergétique. Il vise à structurer l'intervention des acteurs du territoire français et à créer un réel maillage autour des ménages en situation de précarité énergétique, du repérage à l'accompagnement vers les solutions adaptées. Financé par les certificats d'économies d'énergie (CEE), le Slime a permis en 2022 de cofinancer jusqu'à 70 % des dépenses des collectivités déployant la méthodologie sur leur territoire. Le CLER-Réseau pour la transition énergétique assure le suivi, la coordination et l'animation du programme, mais joue également un rôle de catalyseur de données pour porter la voix d'acteurs de terrain investis localement dans la lutte contre la précarité énergétique.

➤ **Participez aux webinaires de découverte organisés régulièrement par le CLER-Réseau pour la transition énergétique. Consultez les dates et inscrivez-vous sur [lesslime.fr](https://www.lesslime.fr)**

37

COLLECTIVITÉS LOCALES ENGAGÉES
DANS LE PROGRAMME SLIME EN 2022

EN SAVOIR +

Voir toutes nos actualités
sur www.cler.org/actualités

La concertation sur le service public de la rénovation de l'habitat

**Une concertation
nationale
« pour un pacte territorial
entre l'État et les
collectivités sur le service
public de la rénovation de
l'habitat France Rénov' »
a été lancée mi-mai.
Elle devrait aboutir à
l'automne à de nouvelles
modalités de structuration
du service pour 2025.**



ENTRETIEN AVEC...

DELPHINE MUGNIER
COPRÉSIDENTE DU CLER-RÉSEAU
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À quoi sert cette concertation ?

Delphine Mugnier : Lancée par l'État, elle vise à réfléchir au futur du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH). Elle associe les représentants de collectivités territoriales, des structures de mises en œuvre, les têtes de réseau comme le CLER-Réseau pour la transition énergétique. Elle se terminera à l'automne et devrait permettre de clarifier la coopération entre l'État et les collectivités, d'amplifier les dynamiques locales, de structurer un financement pérenne et de garantir un parcours d'accompagnement adapté.

Dans quel contexte s'inscrit-elle ?

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la France s'est fixé un objectif de rénovation énergétique de 500 000 logements par an, avec atteinte d'un niveau de performance basse consommation. France Rénov', déployé depuis le 1^{er} janvier 2021, était défini et structuré sur une période de trois ans. Il faut repenser ses modalités pour renforcer l'offre de service et rendre plus simple et lisible l'accompagnement des ménages.

Quel bilan peut-on tirer de France Rénov' ?

Les espaces conseil sont bien identifiés par les ménages. Acteurs incontournables, ils sont reconnus comme tiers de confiance. Ils jouent un rôle essentiel dans le passage à l'action. Les ménages ont tendance à engager en moyenne trois lots de travaux contre 1,3 s'ils ne passent

pas par le service. Or, pour atteindre les objectifs nationaux, il est capital que les rénovations soient globales et performantes, avec plusieurs gestes de travaux. En ce qui concerne le déploiement opérationnel, cela a globalement bien fonctionné, les collectivités locales se sont engagées et appuyées sur les acteurs associatifs historiques.

Quels sont les défis restants ?

Il y a un manque de visibilité et de stabilité de la structuration du service et de son financement. Nous avons alerté l'État dès le printemps. Le financement a été prolongé d'un an : 2024 sera une année de transition, avant de mettre en œuvre en 2025 les recommandations de la concertation. Nous plaçons pour un financement permanent et adapté aux objectifs que s'est donnés la France. La thématique habitat regroupe un écosystème d'acteurs complexes, il est indispensable de clarifier l'articulation de leurs rôles et d'apporter de la lisibilité aux particuliers qui ont besoin d'être rassurés.

« Il convient de bien définir et d'encadrer le rôle des accompagnateurs pour respecter les principes d'indépendance et d'intérêt général du service public »



70 %

DES PARTICULIERS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE CONSEILS D'UN ESPACE FRANCE RÉNOV' SE SONT ENGAGÉS DANS DES TRAVAUX (SOURCE ADEME).

Pourquoi est-il indispensable de définir le niveau de responsabilité de chaque échelon territorial ?

Le portage et le financement du SPRH dépendent actuellement d'une volonté politique, ce qui fragilise la pérennisation du service. En Auvergne-Rhône-Alpes, la Région se désengage du portage et du financement. Il y a là un risque de service dégradé pour les usagers. Il faut donner une base juridique au SPRH en inscrivant les responsabilités de chaque échelon dans la loi. Par ailleurs, nous craignons un désengagement des EPCI et Départements, qui font face à une complexité administrative et financière dans le montage du service.

Quelles sont vos recommandations pour Mon accompagnateur Rénov' ?

Ce dispositif d'accompagnement sera obligatoire pour les ménages s'engageant dans une rénovation globale, et mobilisant MaPrimeRénov'. Nous craignons que l'ouverture à tous les acteurs privés ne mette en péril le principe de neutralité de conseil. Il convient de bien définir et d'encadrer le rôle des accompagnateurs pour respecter les principes d'indépendance et d'intérêt général du service public. ●

♥ À Lire

Mi-mandat : l'heure du bilan

Le mois de juin 2023 marque la moitié du mandat des maires, élus en 2020. À cette occasion, 60 collectifs citoyens, appuyés par le Réseau Action Climat, Alternatiba et le Collectif pour une Transition Citoyenne, évaluent l'action de plus de 100 communes et intercommunalités en France.

Sur la question énergétique, on y apprend que les trois quarts des communes évaluées ont un plan de sobriété pour réduire leur consommation énergétique, passant principalement par des changements d'éclairage, de chauffage, des formations sur les pratiques... Cette réduction s'accompagne de la volonté de mieux consommer. En moyenne, 53 % de l'énergie utilisée par les collectivités est issue du renouvelable, avec des écarts significatifs allant de 8 % à 100 %.

EN SAVOIR + www.reseauactionclimat.org/publications/ou-en-sont-nos-maires-a-mi-mandat/



Financer une rénovation énergétique performante et solidaire

Fin juin, le CLER-Réseau pour la transition énergétique a publié dans la collection « Comprendre » une note intitulée « Financer une rénovation énergétique performante et solidaire ». À partir des retours d'expériences des acteurs de terrain, membres du réseau, cette note dresse une liste de critères à respecter pour garantir des dispositifs pertinents.

EN SAVOIR + www.cler.org/financements-renovation-energetique-performante/



À Malaunay, l'autoconsommation collective à l'échelle du territoire

Dans la collection « S'inspirer », le CLER-Réseau pour la transition énergétique zoome sur la commune de Malaunay qui expérimente depuis six ans de nouvelles manières de produire et de consommer l'électricité avec l'autoconsommation simple puis collective.

EN SAVOIR + www.tepos.fr/boite-a-outils/





Les infos de la doc'

5 outils pour concevoir et animer une politique énergétique

Zoom sur les outils indispensables aux collectivités territoriales pour bâtir leur politique énergétique.

1 – Énergie-Mix

L'atelier Énergie-Mix, imaginé par ECLR Occitanie en 2022, propose à chaque participant de démêler les discours et les scénarios de transition énergétique. Un bel outil pour comprendre ce qu'est l'énergie et éclairer nos choix sociétaux.

2 – La méthode Destination TEPOS

Développée par Solagro et l'association négaWatt, la méthode Destination TEPOS est un outil pour construire la politique énergétique d'un territoire, en identifiant les efforts de maîtrise de l'énergie et d'installations d'énergies renouvelables pour compenser les consommations. Le CLER-Réseau pour la transition énergétique anime la communauté d'utilisateurs (collectivités, bureaux d'études, ALEC, etc.) de la méthode.

3 – ETAPE paysage

Dans la continuité de Destination TEPOS, ETAPE paysage est un outil d'aide à la discussion qui permet de spatialiser les ambitions énergétiques de son territoire en imaginant les paysages désirés à venir. Le CLER-Réseau pour la transition énergétique forme ses utilisateurs.

4 – Virage Sobriété

Outil ludique et pédagogique élaboré par Virage Énergie, il permet de sensibiliser les élus, les techniciens des



collectivités territoriales et les citoyens à la notion de sobriété énergétique.

5 – ClimaSTORY

Créé en 2019 par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, ClimaSTORY® est un support ludique d'animation d'une réflexion collective sur l'adaptation au changement climatique, conçu pour tous les types d'acteurs du territoire.

EN SAVOIR + www.cler.org/5-outils-concevoir-politique-energetique/

PUBLICATION

Abonnez-vous gratuitement à Notre énergie!

Une nouvelle page s'est ouverte pour la revue trimestrielle *Notre énergie*. Parce que nous pensons que pour accélérer la transition énergétique il est indispensable de partager plus largement expertises, analyses et retours d'expériences, que la communauté d'actrices et d'acteurs engagé-e-s ne s'arrête pas au cercle de notre réseau, et enfin et surtout, parce que la transition énergétique est l'affaire de toutes et tous, **l'abonnement est désormais gratuit!** Pour suivre chaque trimestre l'actualité et les grands dossiers de la transition énergétique, n'attendez plus et retrouvez le formulaire d'abonnement sur notre site!

EN SAVOIR+ : www.cler.org/revue-notre-energie

EMPLOI

Un espace dédié sur notre site Internet

Le CLER-Réseau pour la transition énergétique propose un service de publication d'offres d'emploi payant (gratuit pour les adhérent-e-s et les offres de stage), mis à disposition de tous les acteurs de la transition énergétique. À consulter et à alimenter!

EN SAVOIR+ : www.cler.org/outils/offres-emploi

AGENDA

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2023

Rencontres nationales des Territoires à énergie positive

Rendez-vous dans les Monts du Lyonnais afin de faire avancer ensemble la transition énergétique dans les territoires.

📍 www.tepos.fr

DU 29 AU 30 SEPTEMBRE À L'ALPE D'HUEZ

Congrès de l'AMRF

Cet événement national organisé par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) accueille des centaines de maires dans le contexte du mi-mandat municipal.

📍 **Vous souhaitez défendre le rôle des communes rurales dans la transition écologique ? Rejoignez les militants de l'AMRF au sein de la commission dédiée : inscription à amrf@amrf.fr**

Rejoignez-nous !

Vous êtes une collectivité, un porteur de projet ou un acteur local, et souhaitez rejoindre le réseau des Territoires à énergie positive (TEPOS) ? Rendez-vous sur le site du CLER-Réseau pour la transition énergétique, rubrique "L'adhésion".

EN SAVOIR + :
www.cler.org



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE